

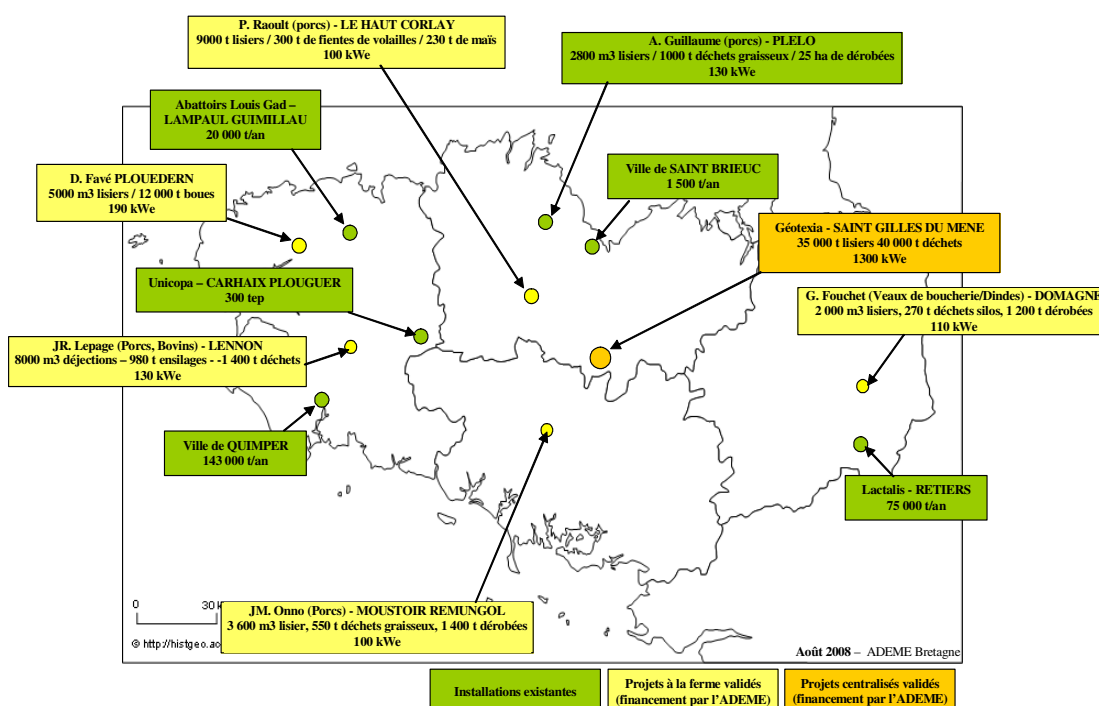
Le biogaz en Bretagne : quelle organisation ?

La méthanisation est un procédé biologique permettant de valoriser des matières organiques en produisant une énergie renouvelable et un digestat pouvant être utilisé comme fertilisant.

L'ADEME s'efforce de favoriser le développement du traitement par méthanisation des déchets organiques d'origine agricole (lisier) et/ou de collectivités (boues de STEP, déchets verts, biodéchets) et/ou agro-industrielle (boues de STEP, graisses, sous-produits de fabrication).

Suite à la revalorisation des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz par méthanisation et à l'augmentation consécutive des sollicitations d'éventuels porteurs de projets, l'Ademe a différencié les installations en site propre au sein des industries agro-alimentaires, celles traitant les déchets de collectivités et les unités issue d'un partenariat entre le monde agricole et les collectivités ou les industriels.

Installations de méthanisation existantes et projets en cours en Bretagne – Août 2008



■ Le biogaz agricole :

Dans le Grand Ouest, du fait de l'importance du secteur de l'élevage et de l'agro-alimentaire, il existe un contexte favorable et un enjeu fort pour le développement de la méthanisation.

Pour accompagner et coordonner ce développement de la méthanisation en Bretagne et Pays de la Loire, les délégations régionales et les conseils régionaux ont mis en place début 2007 le Plan Biogaz Agricole, dont l'animation a été confiée à l'association AILE, avec pour missions :

- D'être référent technique sur le biogaz dans l'ouest pour accompagner la définition des orientations politiques des régions concernées
- D'accompagner les acteurs engagés sur la thématique afin de permettre l'émergence d'une offre industrielle structurée et compétitive
- D'accompagner les porteurs de projets, des premiers renseignements jusqu'à la mise en route de l'installation.

Aujourd'hui en Bretagne on peut distinguer deux types de projets agricoles :

- des projets centralisés, multi-acteurs et de territoire, associant traitement de déjections animales, de déchets de collectivités et d'industrie. Le projet de Geotexia, actuellement en cours de finalisation et aujourd'hui le seul de ce type sur la région.
- des projets portés par des éleveurs, associant déjections animales (généralement lisier), co-substrats extérieurs à l'exploitation (collectivités et/ou industriels), résidus de culture et cultures énergétiques en complément. En avril 2008, l'installation de Alain Guillaume à Plélo (22) est la première à être mise en service et 6 autres projets ont été validés par l'Ademe.

■ Le biogaz agro-industriel :

Au sein des entreprises agro-alimentaires, le procédé de méthanisation est autant développé dans une optique de traitement de la charge organique des effluents agro-industriels que de production de biogaz. Depuis 2002 l'Ademe soutient le développement de ces unités avec des réalisations exemplaires comme l'abattoir « Louis GAD » à Lampaul-Guillau ou l'usine laitière d'Unicopa à Carhaix :

Unité de GAD (Finistère) : Traitement de 20 000 tonnes de boues biologiques et physico-chimiques de l'abattoir. Une partie du biogaz produit est réutilisée sur le site (hygiénisation des déchets, séchage du digestat). Coût de l'opération : 4,5 M€ d'investissement dont 800 000 € apportés par l'agence de l'eau et 320 000 € par l'ADEME. Les aides publiques sont plafonnées à 1,780 M€. La mise en route a eu lieu début 2004.

Unité d'Unicopa (Finistère) : Unité dimensionnée pour traiter les effluents les plus chargés de l'usine laitière (8820 kg de DCO/j) avant leur traitement par la STEP communale de la ville de Carhaix. Le rendement épuratoire de l'unité est de plus de 60 %. Coût de l'opération : 1,53 M€ d'investissement. La mise en route a eu lieu courant 2004.

L'installation de Lactalis à Retier (35) complète la liste des unités industrielles bretonnes.

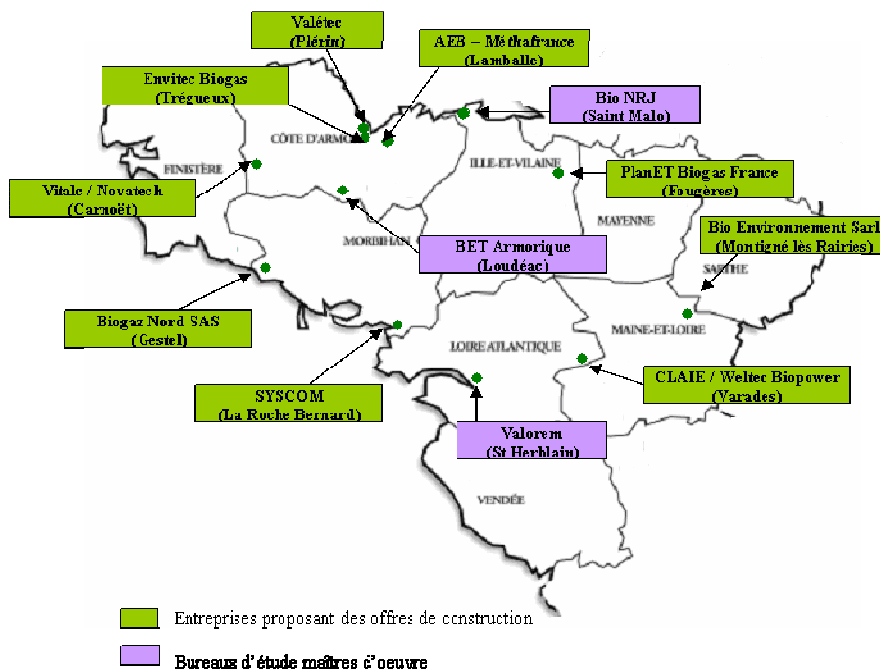
■ Le biogaz en collectivité :

Les stations d'épuration des collectivités peuvent être équipées de digesteur afin de diminuer le volume des boues à épandre.

Sur la région, 2 installations sont actuellement en fonctionnement : Ville de St Brieuc (22), Ville de Quimper (29) ; et une est en projet : Sivom de la Baie (Yffiniac, 22).

■ Une offre commerciale qui se développe

Un des objectifs du Plan Biogaz est de susciter une véritable offre d'équipements "clés en mains" dans l'Ouest. L'ADEME cherche ainsi à créer des collaborations fructueuses entre agro-équipementiers régionaux à la recherche de créneaux de diversification et entreprises spécialisées de l'Est de l'Europe (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Belgique, Danemark...) en recherche de nouveaux débouchés, Avec le dynamisme récent des projets de méthanisation, l'offre commerciale de constructeurs et bureaux d'études spécialisés s'est développée dans l'Ouest.



Les entreprises travaillant dans le domaine du biogaz dans l'ouest

Vos interlocuteurs :

Stratégie / Financement :

Mélanie CHAUVIN - ADEME - 33, bd Solférino - CS 41217 - 35012
RENNES CEDEX
Tél. : 02.99.85.87.12 - Fax : 02.99.31.44.06
ou son secrétariat : Mme Chantal BARRIER, Tél. : 02 99 85 87 16.

Expertise technique / Suivi de dossier :

Armelle DAMIANO - AILE - 65, rue de Saint Brieuc - 35065 RENNES
Tél. : 02.99.54.63.23 - Fax : 02.99.54.85.49
mobile : 06.30.07.86.33